

**PRÉFECTURE**

Direction de la citoyenneté

---

Bureau de la réglementation générale  
des élections

Bourges, le 5 juin 2019

**Arrêté n° 2019-700  
fixant la commune la plus peuplée de chaque canton  
conformément à la loi organique du 6 décembre 2013  
portant application de l'article 11 de la Constitution**

La préfète du Cher  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** la Constitution et notamment son article 11 ;

**Vu** la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution et notamment son article 6 ;

**Vu** le décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Soutien d'une proposition de loi au titre du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution » ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour le recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi n° 1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris présentée, en application de l'article 11 de la Constitution, une borne d'accès à Internet est mise à disposition des électeurs dans les mairies mentionnées en annexe du présent arrêté. Ces mêmes autorités recueillent les soutiens déposés par les électeurs sur un formulaire papier.

**Article 2** : L'arrêté n° 2015-1-0364 du 9 avril 2015 modifié fixant la commune la plus peuplée de chaque canton dans le département du Cher, conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution, est abrogé.

**Article 3** : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

La préfète,  
Pour la préfète et par délégation  
La secrétaire générale

Signé : Régine LEDUC

## ANNEXE

Code dépt	Code commune	Libellé commune
<b>Cher</b>		
18	18015	Aubigny-sur-Nère
18	18018	Avord
18	18033	Bourges
18	18207	Saint-Florent-sur-Cher
18	18057	Châteaumeillant
18	18087	Dun-sur-Auron
18	18108	La Guerche-sur-l'Aubois
18	18141	Mehun-sur-Yèvre
18	18197	Saint-Amand-Montrond
18	18205	Saint-Doulchard
18	18213	Saint-Germain-du-Puy
18	18223	Saint-Martin-d'Auxigny
18	18233	Saint-Satur
18	18267	Trouy
18	18279	Vierzon

